

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE GUEREINS**

**Extrait du registre des arrêtés du maire**  
**Arrêté n° 2026-04-01-03**

**Arrêté de délégation à Monsieur Stéphane DUFOUR, 3<sup>ème</sup> Adjoint.**

Le maire de la commune de GUEREINS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

**Arrête**

**Article 1 :** À compter du 20 mars 2026, Monsieur Stéphane DUFOUR est délégué pour intervenir dans le domaine de la communication :

A ce titre, il sera chargé des travaux suivants :

- Site internet, bulletin municipal et panneaux d'affichage de la commune ;
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- Communications publiques et communales

Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature des documents.

**Article 2 :** Le Maire de la commune de GUEREINS et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**Article 3 :** Les présentes délégations prennent effet à compter de la date d'élection du Maire et des adjoints, le 20 mars 2026.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Guéreins, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Le Maire,  
Monsieur Jean-Charles GALLO



Accusé de réception en préfecture  
001-210101838-20260401-2026-04-01-03-AI  
Date de réception préfecture : 03/04/2026